



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

CATALOGUE
FORMATIONS

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification a été délivrée au titre de l'action suivante :
Actions de formation

Nos références

Avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la formation, FREDON Nouvelle-Aquitaine est habilitée pour réaliser des prestations dans toute la région au titre de la formation professionnelle continue.

FREDON Nouvelle-Aquitaine est également habilitée par le SRFD de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine pour la délivrance des certificats individuels produits phytosanitaires (CIPP) pour la partie vente et application pour les professionnels.

FREDON Nouvelle-Aquitaine est certifiée QUALIOPi depuis le 30/12/2021 pour ses actions de formation. Cette certification atteste de la qualité de notre processus mis en œuvre dans l'élaboration, le déroulement et le suivi de nos actions de formations.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de l'action suivante :
Actions de formation

Nos prestations

FREDON Nouvelle-Aquitaine réalise des formations de perfectionnement, de certification ou d'accompagnement professionnel du secteur agricole ou non agricole. Les formations sont adaptables à la demande et peuvent se faire en intra ou inter-entreprises.

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. FREDON Nouvelle-Aquitaine dispose d'un référent handicap qui peut vous accompagner dans vos démarches (référent handicap : Aurore TAILLEUR aurore.tailleur@fredon-na.fr 07 85 97 72 69).

L'inscription à une formation peut se faire via le bulletin d'inscription à la fin de ce catalogue, notre site internet www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/ ou par contact mail ou téléphonique au responsable du pôle formation Aurore TAILLEUR aurore.tailleur@fredon-na.fr 07 85 97 72 69.

Nos actions de formation sont proposées dans le cadre du plan de développement des compétences ou en module de PRO-A, en autofinancement par défaut.

Votre OPCO peut prendre en charge votre formation. Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de leurs services.

Nos atouts

FREDON Nouvelle-Aquitaine dispose d'une équipe performante et réactive rayonnant sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Notre structure fait partie d'un réseau national d'experts connectés, œuvrant dans le domaine de la formation.

Une équipe à votre service



Aurore TAILLEUR

Responsable du pôle formation
Responsable pédagogique Certiphyto
aurore.tailleur@fredon-na.fr
07 85 97 72 69



Gauthier PHILIPPE

Formateur Certiphyto
gauthier.philippe@fredon-na.fr
07 85 97 72 75



Alain BIGOT

Formateur Certiphyto
alain.bigot@fredon-na.fr
07 84 91 66 01



Pauline DESCHAMPS

Formatrice Certiphyto
pauline.deschamps@fredon-na.fr
07 48 88 10 61



Laëtitia PAULHAC

Responsable pédagogique SDV
Vigne et formatrice
laetitia.paulhac@fredon-na.fr
06 14 55 16 04



Sylvie DESIRE

Formatrice SDV Vigne
sylvie.desire@fdgdon64.fr
06 62 28 84 95



Sabine LLOBET

Responsable pédagogique
SDV JEVI et formatrice
sabine.llobet@fredon-na.fr
06 79 14 22 06



Julien LION

Formateur SDV JEVI
lionfdgdon40@gmail.com
07.71.59.80.22



Gaëlle GUYOT

Responsable pédagogique EEE
et formatrice
gaelle.guyot@fredon-na.fr
06 75 06 62 39



Marien LESOURD

Responsable pédagogique
Environnement et formateur
marien.lesourd@fredon-na.fr
07 48 94 24 78



Céline SINDOU

Responsable pédagogique Qualité
et formatrice
celine.sindou@fredon-na.fr
07 77 28 13 83

SOMMAIRE

Les formations Santé-Environnement

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

| | |
|--|---|
| Reconnaissance et gestion des plantes exotiques envahissantes..... | 6 |
| Les ambrosies : connaissance, enjeux et gestion..... | 7 |
| Plantes exotiques envahissantes et agriculture..... | 8 |

ENVIRONNEMENT

| | |
|--|----|
| Adaptations aux changements climatiques..... | 10 |
| Biodiversité : préservation et valorisation et entretien..... | 11 |
| Zéro-phyto : entretien alternatif et gestion différenciée..... | 12 |

CERTIPHYTO CIPP

| | |
|--|----|
| Certiphyto utilisateur—Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA) - Primo-accédant | 14 |
| Certiphyto utilisateur—Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA) - Renouvellement..... | 15 |
| Certiphyto utilisateur—Catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA) Primo-accédant | 16 |
| Certiphyto utilisateur—Catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA) Renouvellement | 17 |
| Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits professionnels Primo-accédant..... | 18 |
| Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits professionnels Renouvellement..... | 19 |
| Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits particuliers Primo-accédant..... | 20 |
| Certiphyto Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques produits particuliers Renouvellement..... | 21 |
| Certiphyto utilisateur—Catégorie Opérateur - Primo-accédant | 22 |
| Certiphyto utilisateur—Catégorie Opérateur - Renouvellement | 23 |

Les formations en Santé des Végétaux

SDV JEVI

| | |
|---|----|
| Reconnaissance des organismes réglementés en JEVI..... | 25 |
| Reconnaissance et gestion des chenilles processionnaires..... | 26 |
| Reconnaissance et gestion des ravageurs des palmiers..... | 27 |

SDV Vigne

| | |
|--|----|
| Flavescence dorée et organismes émergents..... | 28 |
|--|----|

SDV en Jardinierie

| | |
|---------------------------|----|
| Jardins responsables..... | 29 |
|---------------------------|----|

Les formations Assurance Qualité

| | |
|--|----|
| Devenir auditeur interne SMQ MECM..... | 31 |
|--|----|

Formations Espèces Exotiques Envahissantes EEE

En 2023,



85 stagiaires formés



8 sessions



86% des stagiaires
sont satisfaits



CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine

71, Avenue Edouard Bourlaux

33 882 VILLENAVE D'ORNON

05 56 36 61 05

www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Reconnaissance et gestion des plantes exotiques envahissantes

Code de la formation : EEE-01

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Reconnaître les différentes espèces exotiques envahissantes présentes en Nouvelle Aquitaine.
Connaître leur écologie et leurs habitats, savoir comment les gérer.
Connaître la réglementation et les différentes ressources disponibles.

CONTENU DE LA PRESTATION

PARTIE 1. Reconnaissance d'une dizaine d'espèces envahissantes
PARTIE 2. Impacts et enjeux liés à ces espèces
PARTIE 3. Quelle réglementation?
PARTIE 4. Gestion technique pour chaque espèce
PARTIE 5. Les outils à votre disposition
PARTIE 6. Visite de terrain ou cas pratiques en salle

POUR QUI ?

Collectivités, agriculteurs, paysagistes, entreprises de travaux publiques...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, quizz de reconnaissance et réglementaire, tableaux d'exercices, photothèque

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz de reconnaissance et réglementaire, attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Les ambroisies : connaissance, enjeux et gestion

Code de la formation : *EEE-02*

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Réfèrent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Identifier les enjeux et appliquer la réglementation.
Identifier les différentes espèces d'ambroisies, leur écologie et leurs habitats.
Communiquer avec les différents publics concernés.
Gestion technique de l'ambroisie.

CONTENU DE LA PRESTATION

PARTIE 1. Enjeux et réglementation liés aux ambroisies
PARTIE 2. Caractéristiques morphologiques, cycle de vie
PARTIE 3. Habitats et dispersion
PARTIE 4. Organisation de la lutte, communiquer avec les différents publics
PARTIE 5. Les outils et modes de gestion
PARTIE 6. Visite de terrain

POUR QUI ?

Elus et agents des communes, techniciens, agriculteurs...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, herbier, quizz de reconnaissance, exercices d'étude de cas, visite d'une parcelle concernée par l'ambroisie (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances, attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Plantes exotiques envahissantes et agriculture

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69

aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Savoir reconnaître les principales plantes exotiques envahissantes présentes en milieu agricole.

Connaître la réglementation s'y attachant et les grands principes de gestion.

CONTENU DE LA PRESTATION

Qu'est ce qu'une espèce exotique envahissante ? Comment devient-elle envahissante ?

Présentation des principales espèces problématiques en milieu agricole, reconnaissance, biologie, milieux...

Ambrosie à feuilles d'armoise; Ambrosie trifide ; Ambrosie à épis lisses ; Berce du Caucase ; Datura stramoine ; Raisin d'Amérique ; Lampourde glouteron ; Renouées asiatiques ; Sénéçon du Cap ; Sénéçon de Jacob.

Quelle réglementation s'applique à chaque espèce ?

Conseils de gestion pour chacune des plantes abordées.

Cas pratiques et visite de terrain (exercices de gestion pouvant se baser sur la problématique qui touche votre exploitation). Sortie terrain sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative

POUR QUI ?

Techniciens agricoles, agriculteurs...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, photothèque, quizz de reconnaissance et réglementaire, sortie terrain .

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de reconnaissance et réglementaire, attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024



Formations Environnement

Depuis 2009, FREDON organise des ateliers techniques, des animations et démonstrations de matériels sur la thématique de la gestion des espaces verts, de la ressource en eaux, des déchets verts et de la biodiversité.

Ces ateliers ont permis de créer des liens et des synergies d'actions sur le territoire.

A partir de 2022, FREDON Nouvelle-Aquitaine vous propose des formations autour de la biodiversité en lien avec les Jardins, Espaces végétalisés et Infrastructures (JEVI).

En 2023,



10 stagiaires formés



1 session



78% des stagiaires
sont satisfaits

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine
71, Avenue Edouard Bourlaux
33 882 VILLENAVE D'ORNON
05 56 36 61 05

www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine



Adaptation aux changements climatiques

Code de la formation : ENV-001

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux liés aux changements climatiques.
Savoir mettre en relation vos espaces, leurs entretiens et le changement climatique.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte et les définitions liés aux changements climatiques (météo et climat, réchauffement et dérèglement climatique)
Savoir identifier les principaux risques (vent, eau, température et soleil)
Exemples concrets de solutions mises en place
Observer vos espaces et choisir ensemble une amélioration végétale

POUR QUI ?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances, attestation de suivi de formation

Biodiversité : Préservation, valorisation et entretien

Code de la formation : ENV-002

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Saisir les liens entre biodiversité et espaces verts.
Savoir réaliser un carnet de route des actions pour la biodiversité et lier les actions entre elles.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte et les définitions de biodiversités.
Améliorer et/ou réaliser des espaces favorables à la biodiversité.
Trouver le bon équilibre entre biodiversité, entretien et esthétique.
Réalisation d'un carnet de route sur des actions liées à la biodiversité.
Comment communiquer autour d'un massif sur la biodiversité.

POUR QUI ?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances, attestation de suivi de formation



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Zéro-phyto : Entretien alternatif et gestion différenciée

Code de la formation : ENV-003

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 8 min/ 18 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Connaitre la réglementation et les risques liés aux produits phytosanitaires.
Évaluer les bénéfices de la gestion différenciée sur vos espaces.
Savoir choisir les techniques alternatives adéquates.

CONTENU DE LA PRESTATION

Définir le contexte réglementaire et les définitions associées
Approche de la gestion différenciée : exemple de la tonte.
Reconnaitre et savoir appliquer les techniques alternatives :
- Préventives (paillages, végétalisations, réfections)
- Curatives (balayage, thermique robot, débroussailleuse, binette)
Communiquer et valoriser vos pratiques zéro-phyto.
Visite de terrain pour mise en application.

POUR QUI ?

Gestionnaire d'espaces verts, élu, paysagiste, animateur dans le milieu du végétal, technicien

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, kakémonos, film pédagogique, visite d'espaces verts (sous réserve de conditions météorologiques favorables et selon la période végétative).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances, attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024

Formations Certifiantes

Certiphyto CIPP

En 2023,



166 stagiaires formés



26 sessions réalisées

85% des stagiaires sont satisfaits



Taux d'obtention 99.4%

(166 stagiaires présentés à l'examen, 165 ont obtenu leur certificat)

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine

71, Avenue Edouard Bourloux

33 882 VILLENAVE D'ORNON

05 56 36 61 05

www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto utilisateur

Catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)

Primo-accédant

Code de la formation : CIPP-01

CODE RNCP/RS : RS5655

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69

aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et réduire leur usage.

Ce certificat n'est pas une qualification professionnelle.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur plateforme de la DRAAF

POUR QUI ?

Le professionnel peut être un technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel... et exercer dans les secteurs de la production agricole, forestière ou de prestation de services du paysage.

PRÉREQUIS

Aucun.

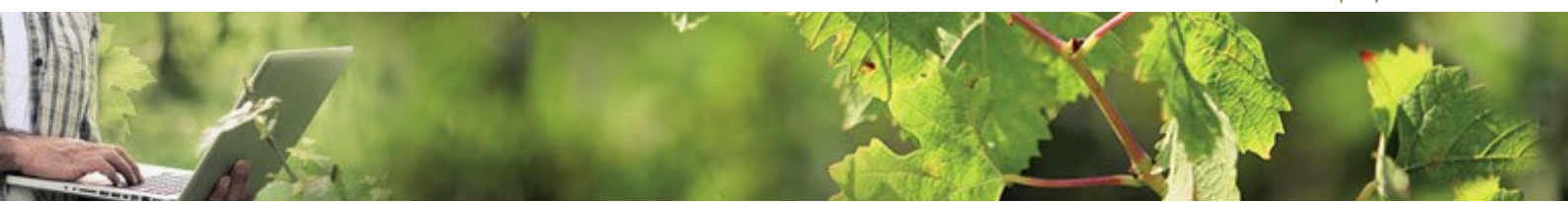
MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto utilisateur

Catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)

Renouvellement

Code de la formation : CIPP-02 CODE RNCP/RS : RS5655

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et réduire leur usage.

Ce certificat n'est pas une qualification professionnelle.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI ?

Le professionnel peut être un technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel... et exercer dans les secteurs de la production agricole, forestière ou de prestation de services du paysage.

PRÉREQUIS

Disposer du certificat décideur DESA en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

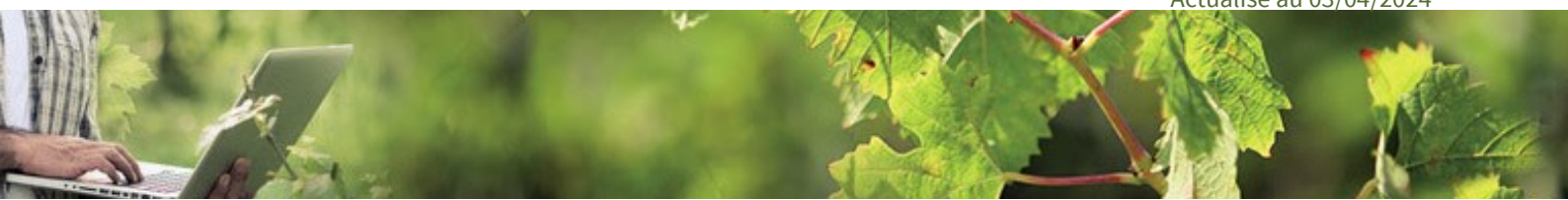
MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto utilisateur

*Catégorie décideur en entreprise non soumise à
agrément (DENSA) - Primo-accédant*

Code de la formation : CIPP-03 CODE RNCP/RS : RS5655

*Organisme certifiant : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALI-
MENTAIRE*

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Être capable d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement.

Être capable de mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts.

L'obtention du certificat DENSA autorise la commande, l'achat des produits ainsi que l'organisation de leur utilisation.

CONTENU DE LA PRESTATION

Programme sur 2 jours :

- Le cadre réglementaire français lié aux produits et à leurs utilisations.
- Les risques associés aux produits, pour les êtres humains et l'environnement, et les moyens disponibles pour les détecter et les maîtriser.
- Les stratégies et les techniques de lutttes alternatives.
- L'évaluation comparative de l'utilisation des produits, afin de faire le choix le plus approprié, ayant le moins d'effets secondaires possibles sur la santé humaine et l'environnement.

POUR QUI ?

Dirigeant ou salarié dans l'un des secteurs d'activité concernés par le CIPP DENSA, exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques.

PRÉREQUIS

Aucun.

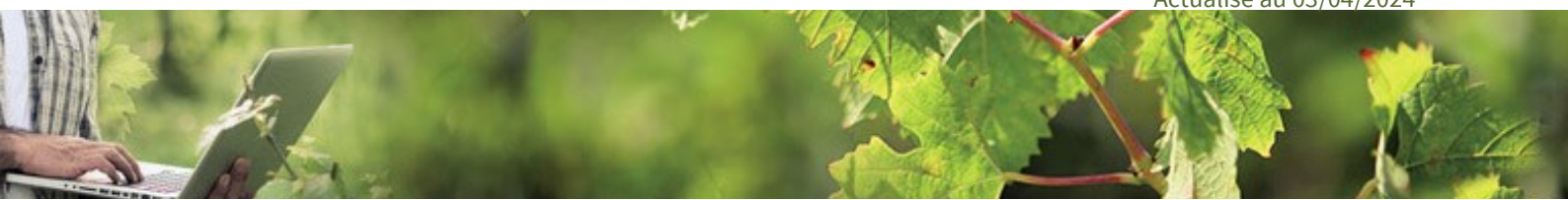
MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, exercices pratiques et contextualisés, synthèse. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

Certiphyto utilisateur

Catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA) - Renouvellement

Code de la formation : CIPP-04

CODE RNCP/RS : RS5655

Organisme certifiant : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Être capable d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tant pour les personnes que pour l'environnement.

Être capable de mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts.

L'obtention du certificat DENSA autorise la commande, l'achat des produits ainsi que l'organisation de leur utilisation.

CONTENU DE LA PRESTATION

Programme sur 1 jour :

- Le cadre réglementaire français lié aux produits et à leur utilisation.
- Les risques associés aux produits, pour les êtres humains et l'environnement, et les moyens disponibles pour les détecter et les maîtriser.
- Les stratégies et les techniques de lutttes alternatives.

POUR QUI ?

Dirigeant ou salarié dans l'un des secteurs d'activité concernés par le renouvellement de leur CIPP DENSA, exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques.

PRÉREQUIS

Disposer du certificat décideur DENSA en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

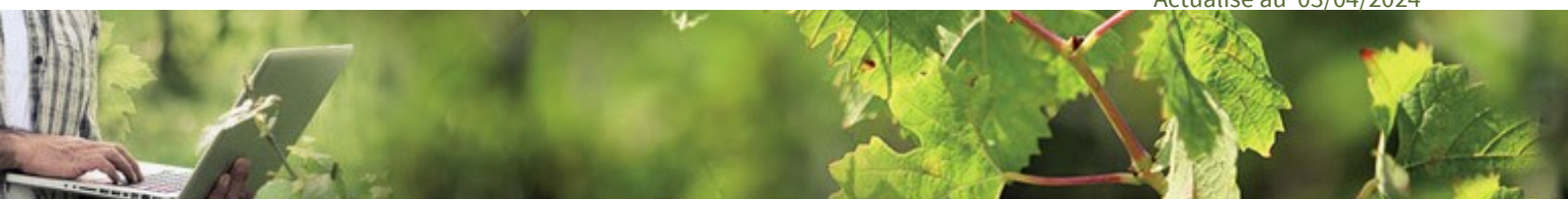
MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session via questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto Vente

Mise en vente et vente de produits
phytopharmaceutiques à destination d'un public professionnel
Primo accédant

Code de la formation : CIPP-05

CODE RNCP/RS : RS5654

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
Réduction de l'usage, méthodes alternatives
Vérification des connaissances par QCM plateforme DRAAF

POUR QUI ?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public professionnel

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto Vente

*Mise en vente et vente de produits
phytopharmaceutiques à destination d'un public
professionnel—Renouvellement*

Code de la formation : CIPP-06

CODE RNCP/RS : RS5654

Organisme certifiant : **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69

aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI ?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public professionnel

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Vente en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session via questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

Certiphyto Vente

Mise en vente et vente de produits
phytopharmaceutiques à destination d'un public
non professionnel - Primo accédant

Code de la formation : CIPP-07

CODE RNCP/RS : RS5654

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur la plateforme de la DRAAF

POUR QUI ?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public non professionnel

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé au 03/04/2024



Certiphyto Vente

Mise en vente et vente de produits
phytopharmaceutiques à destination d'un public
non professionnel - Renouvellement

FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Code de la formation : CIPP-08

CODE RNCP/RS : RS5654

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour vendre les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM interne FREDON NA

POUR QUI ?

Toute personne susceptible de vendre et mettre en vente des produits phytosanitaires à destination d'un public non professionnel

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Vente en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme questionnaire FREDON Nouvelle Aquitaine.

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Certiphyto utilisateur

Catégorie opérateur - Primo accédant

Code de la formation : CIPP-09 CODE RNCP/RS : RS5653

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 2 jours (14 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour appliquer les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM sur plateforme de la DRAAF

POUR QUI ?

Toute personne susceptible d'appliquer des produits phytosanitaires dans le cadre d'exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques, prestation de service du secteur agricole et forestier, prestation de service du paysage

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture.

Certiphyto utilisateur

Catégorie opérateur - Renouvellement

Code de la formation : CIPP-10 CODE RNCP/RS : RS5653

Organisme certifiant : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement de la certification : 31/12/2021

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON ou location de salle)

DURÉE

- Formation + test : 1 jour (7 heures)
- Test seul (QCM) : 0,5 jour

TARIFS

- A partir de 125€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 4 à 15 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances suffisantes pour appliquer les pesticides en sécurité et permettre de réduire leur usage en proposant des solutions alternatives.

CONTENU DE LA PRESTATION

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Vérification des connaissances par QCM via questionnaire FREDON NA

POUR QUI ?

Toute personne susceptible d'appliquer des produits phytosanitaires dans le cadre d'exploitations agricoles, instituts techniques agricoles, collectivités territoriales, infrastructures logistiques, prestation de service du secteur agricole et forestier, prestation de service du paysage

PRÉREQUIS

Disposer du certificat Opérateur en cours de validité avec une échéance de plus de 3 mois.

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposés théoriques, échanges, synthèses. Livret de formation..

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test en fin de session sur la plateforme questionnaire FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Formations

Santé des Végétaux

Depuis 2023, FREDON Nouvelle-Aquitaine a développé des formations en santé des végétaux.

Trois nouvelles thématiques sont au catalogue :

- des formations SDV JEVI (Jardins Espaces Verts et Infrastructures)
 - ⇒ Reconnaissance des organismes réglementés en JEVI
 - ⇒ Reconnaissance et gestion des chenilles processionnaires
 - ⇒ Reconnaissance et gestion des ravageurs du palmier
- des formations en SDV Vigne
 - ⇒ Flavescence dorée et organismes émergents
- des formations SDV Jardinerie (SDVJ)
 - ⇒ Jardins responsables

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine
71, Avenue Edouard Bourlaux
33 882 VILLENAVE D'ORNON
05 56 36 61 05
www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Reconnaissance des organismes réglementés en JEVI

Code de la formation : SDVJEVI-001

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 15 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation)

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

Reconnaitre les principaux organismes réglementés dans les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

CONTENU DE LA PRESTATION

- Cadre réglementaire et enjeux de la surveillance en JEVI
- Les Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP)
- Les Organismes de Quarantaine (OQ)
- Les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ)
- Observation : comment faire ?
- Applications sur le terrain

POUR QUI ?

Agents des collectivités, conseillers en jardinerie, particuliers, parcs d'attractions, parcs animaliers, campings, etc.

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama avec photos, mise en situation avec application sur le terrain, et quizz, échanges de bonnes pratiques, remise d'un support pédagogique à l'issue de la session.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests de reconnaissance photos, Quizz, Attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Reconnaissance et gestion des chenilles processionnaires

Code de la formation : SDVJEVI-002

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Maîtriser la reconnaissance des chenilles processionnaires et les risques liés à ces chenilles
- Comprendre les enjeux de la biodiversité et l'équilibre écologique
- Connaître les différents moyens de lutte pour mieux gérer ces chenilles

CONTENU DE LA PRESTATION

- Les risques sanitaires liés aux chenilles processionnaires
- La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)
- La processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processiona*)
- Les risques de confusion
- Les moyens de lutte contre les processionnaires
- Les enjeux de la biodiversité et la lutte biologique
- Le plan de gestion : Exemple avec la processionnaire du pin

POUR QUI ?

Agents des collectivités, conseillers en jardinerie, particuliers, parcs d'attractions, parcs animaliers, campings, golf, etc.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama avec photos, mise en situation avec application sur le terrain, échanges de bonnes pratiques, remise d'un support pédagogique à l'issue de la session.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests de reconnaissance photos, Attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Reconnaissance et gestion des ravageurs des palmiers

Code de la formation : SDVJEVI-003

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Maîtriser la reconnaissance du papillon palmivore et du charançon rouge du palmier
- Connaître les différents moyens de lutte afin de mieux gérer ces deux ravageurs

CONTENU DE LA PRESTATION

- Le papillon palmivore (*Paysandisa archon*)
- Le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*)
- L'observation de vos palmiers : une détection précoce pour les sauver
- Les moyens de lutte contre ces deux ravageurs
- Mise en pratique sur le terrain, si période propice

POUR QUI ?

Agents des collectivités, conseillers en jardinerie, particuliers, parcs d'attractions, parcs animaliers, campings, etc.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama avec photos, mise en situation avec application sur le terrain, et échantillons, échanges de bonnes pratiques, remise d'un support pédagogique à l'issue de la session.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests de reconnaissance photos, Quiz, Attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Flavescence dorée et organismes émergents

Code de la formation : SDVV-001

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 235 € / jour en inter-entreprise
- Nous consulter pour une formation en intra-entreprise

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 5 Min/ 10 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître les symptômes de la Flavescence dorée afin de prévenir les risques de propagation
- Savoir gérer la Flavescence dorée
- Première approche et sensibilisation sur les maladies et insectes émergents de la Vigne

CONTENU DE LA PRESTATION

- Comprendre la réglementation Flavescence dorée en vigueur
- Apprendre à reconnaître le vecteur de la Flavescence dorée et les symptômes de la maladie sur vigne
- Être capable de maîtriser les moyens de lutte contre la Flavescence dorée
- Phase pratique avec reconnaissance sur le terrain
- Émergents en vigne : *Xylella fastidiosa*, *Popillia japonica*, etc...

POUR QUI ?

Viticulteurs, techniciens viticoles, salariés d'entreprises viticoles

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama avec photos, Mise en situation dans une parcelle de vigne avec symptômes, Remise d'un support pédagogique à l'issue de la session

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz de reconnaissance en salle, Mise en situation sur le terrain avec évaluation, Attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024





FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Jardin Responsable

Code de la formation : SDVJ-001

DATES et LIEUX

- Dates à définir
- Lieux : en inter-entreprise (dans les locaux de FREDON ou location de salle) ou en intra-entreprise

DURÉE

- 1 jour (7 heures)

TARIFS

- 175€/jour (soit 25€/h)
- Nous consulter pour une formation sur mesure

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Nombre de participants 6 Min/ 20 max

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :

Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69

aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Comprendre la logique de réduction de l'usage des produits chimiques et sensibiliser le consommateur
- Conseiller des alternatives pertinentes aux produits chimiques conventionnels
- Poser les bases d'un diagnostic phytosanitaire sur les problématiques les plus courantes et les solutions associées

CONTENU DE LA PRESTATION

- Réduction des produits conventionnels et avènement des solutions alternatives
- Les alternatives aux désherbants
- Les bases du diagnostic sanitaire
- Conseiller des alternatives aux désherbants chimiques
- Réussir à poser un diagnostic phytosanitaire

POUR QUI ?

Techniciens, salariés des jardinerie, etc.

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

Documents supports de formation projetés, Fiche synthèse reprenant les clés de décisions indispensables, Mise en situation via des jeux de rôles, Echanges de bonnes pratiques, Remise d'un support pédagogique dématérialisé à l'issue de la session

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation avec évaluation, Attestation de suivi de formation

Actualisé au 03/04/2024



Formations

Assurance Qualité

Depuis 2022, FREDON Nouvelle-Aquitaine a développé une nouvelle thématique de formation : l'assurance qualité.

FREDON Nouvelle-Aquitaine participe ainsi activement à la l'évaluation des connaissances des collaborateurs et l'amélioration des pratiques pour le réseau FREDON France.



Devenir auditeur interne

SMQ MECM

Code de la formation : QUAL-01

DATES et LIEUX

- Date à définir
- Intra-entreprise, inter-entreprise (locaux de FREDON), visioconférence

DURÉE

- 16.5 heures

TARIFS

- A partir de 800€

NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 1 à 2 participants

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible au public en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation).

CONTACT

- Responsable du pôle formation et Référent handicap :
Aurore TAILLEUR 07 85 97 72 69
aurore.tailleur@fredon-na.fr

OBJECTIFS

- Maîtriser la phase de préparation d'un audit
- Maîtriser la phase de réalisation d'un audit
- Maîtriser la phase de rendu/conclusion d'un audit

CONTENU DE LA PRESTATION

- Session 1 : Contexte et lancement de la procédure d'audit (0.5h)
 - Echange d'expérience ; prise de contact avec l'organisme audité
- Session 2 : Phase de préparation de l'audit (4h)
 - Analyse des documents envoyés par l'organisme audité
 - Rédaction du mail d'information de la réalisation de l'audit
 - Rédaction du plan d'audit
- Session 3 : Phase de réalisation de l'audit - Tutorat (8h)
 - Appui - Aide à la réalisation de la réunion d'ouverture
 - Appui - Aide à la réalisation des investigations
 - Appui - Aide à la préparation de la réunion de clôture
 - Appui - Aide à la réalisation de la réunion de clôture
- Session 4 : Phase de rédaction des conclusions de l'audit (4h)
 - Rédaction des écarts ; rédaction du rapport d'audit

POUR QUI ?

Futur auditeur du cercle qualité MECM

PRÉREQUIS

- Maîtriser les techniques d'audit : une formation théorique à la réalisation de l'audit sur la base de la norme ISO 19011
- Maîtrise du SMQ MECM
- Maîtrise des référentiels concernés. Pour les audits liés au périmètre d'inspection : norme ISO CEI 17020, ins ref 02, gen ref 11

MÉTHODES MOBILISÉES

Etude de document ; échange d'expérience / de pratiques
Aide à la rédaction de document

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Fiche de tutorat
- Questionnaire de satisfaction
- Fiche appréciation auditeur

Actualisé au 03/04/2024



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

Offre de formation « sur mesure »

FREDON Nouvelle-Aquitaine reste à votre écoute pour analyser vos demandes particulières et établir un programme pédagogique qui répond à vos objectifs, votre rythme, votre budget...

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger et établir un devis personnalisé !

aurore.tailleur@fredon-na.fr

07 85 97 72 69



FREDON
NOUVELLE AQUITAINE

Bulletin d'inscription

À retourner complété à : **FREDON Nouvelle-Aquitaine 71 avenue Edouard BOURLAUX 33882 VILLENAVE-D'ORNON**

Tel. : 05.56.36.61.05 | www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/ | Siret 837 526 276 000 55 NAF 9499Z Déclaration d'Activité 758 601 707 86 (ne vaut pas agrément de l'Etat)

Code et intitulé de la formation :

Important : la participation à certaines formations comporte des pré-requis figurant sur les fiches de formation correspondantes.

L'Employeur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Mail :@.....

Si l'adresse de facturation est différente de celle de la structure, merci de compléter ces informations :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Le stagiaire

NOM : Prénom : Fonction :

Nom de jeune fille : Date et lieu de naissance :

Téléphone : E-mail :@.....

Besoins particuliers (accessibilité ...) ? Oui Non

Coordonnées du référent handicap FREDON Nouvelle-

Aquitaine : aurore.tailleur@fredon-na.fr ou au

07 85 97 72 69

Fait à.....

Données personnelles :

La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site d'EDI FORMATION ou par courrier. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal. **Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client.** Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par FREDON Nouvelle-Aquitaine uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

J'accepte ces conditions

Obligatoire : Signature. Vaut acceptation des CGV. Cachet de l'entreprise si inscription par l'Employeur.

CONDITIONS GÉNÉRALES EXCLUSIVES A LA VENTE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (CGVFPF)

Préambule : FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions de vente à tout moment. Les conditions générales de vente en vigueur sont consultables sur le site internet : <https://fredon.fr/na/>
Désigné dans les différents articles :

- Le contractant : le signataire en charge de la formation du contrat, le contractant pouvant être également le stagiaire
- Le stagiaire : la personne suivant la formation professionnelle continue

Article 1 – CLAUSE GÉNÉRALE

Les conditions générales de vente de formation définissent le cadre juridique dans lequel FREDON Nouvelle-Aquitaine commercialise ses formations. Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent, sauf dérogation formelle, sur toute condition du contractant. Cas particulier pour les collectivités publiques ou les services de l'Etat où le droit public trouve à s'appliquer selon leurs règles administratives lors de marché public. Les formations s'adressent à des personnes majeures ayant la pleine capacité de contracter, professionnels ou particuliers, ainsi qu'aux personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant. Pour les salariés de plus de 16 ans, l'accord des parents devra être fourni.

Dans le cas de son acceptation, le contractant reconnaît n'avoir subi aucune pression de quelque forme que ce soit de FREDON Nouvelle-Aquitaine. FREDON Nouvelle-Aquitaine garantit de son indépendance et de son impartialité dans toutes les actions de formation. Avant toute confirmation d'inscription, le contractant reconnaît avoir obtenu de la part de FREDON Nouvelle-Aquitaine, toutes les informations lui permettant de valider l'adéquation de la formation à ses besoins. Le cas échéant il s'engage à répondre au questionnaire écrit permettant de contextualiser la formation.

Cas des formations certifiantes (Certiphyto et Certibiocide) : pour ces formations, il est expressément demandé au contractant de vérifier les dates d'expiration des certificats afin que les processus de demande de certificat puissent se faire en accord avec la réglementation en vigueur.

Fredon Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas être tenu pour responsable de la non délivrance des certificats pour toute erreur relative aux délais de validité des certificats.

Prise en compte des situations de handicap : Fredon Nouvelle-Aquitaine s'engage à étudier toute adaptation, logistique ou pédagogique, de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Il revient au contractant de contacter notre référent handicap qui traitera la demande de manière confidentielle.

Article 2 – APPLICATION DES CGVFPF

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de formation professionnelle continue. Toute signature d'un bulletin d'inscription, d'un devis, d'un bon de commande ou d'une convention de formation implique l'acceptation des CGVFPF.

Article 3 – FORMATION DU CONTRAT

1- Le devis, le bon de commande

Tout devis ou bon de commande sera établi sur les renseignements fournis par le contractant. Pour être pris en compte, le devis ou le bon de commande devra obligatoirement être accepté et signé par le contractant.

2- La convention de formation

Sur la demande du contractant, une convention de formation pourra être établie. Elle précisera les modalités de la formation ainsi que les objectifs pédagogiques. Pour être prise en compte la convention devra obligatoirement être signée par les deux parties

3- Le bulletin d'inscription

Dans tous les cas, il sera demandé à chaque stagiaire de remplir et retourner un bulletin d'inscription accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité. Ces documents sont obligatoires pour la prise en compte de l'inscription et seront à envoyer à : FREDON Nouvelle-Aquitaine 71 avenue Edouard Bourlaux 33 882 VILLENAVE D'ORNON ou par mail à : aurore.tailleur@fredon-na.fr

Article 4 – LA PRESTATION DE FORMATION

FREDON Nouvelle-Aquitaine est un organisme de formation professionnelle continue : N° 75 860 170 786. Les dates, horaires et lieux des formations seront définies et indiqués au préalable à chaque stagiaire et/ou contractant afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la formation.

Le règlement intérieur de formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine sera remis à chaque stagiaire qui devra s'en informer et le valider. A l'issue du stage, le formateur remettra au stagiaire et/ou au contractant, une attestation de stage pour chaque personne formée et la feuille d'embarquement pour les contractants souhaitant une attestation de présence du stagiaire. L'attestation ne sera délivrée qu'au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

- Pour les formations en intra, Fredon Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de vérifier les conditions de réalisation de la formation notamment la qualité de la salle (sonorisation, projection, sécurité, accessibilité ...), voire de ne pas la maintenir si les conditions ne rentrent pas dans ses critères de qualité.

- Pour les formations en inter, Fredon Nouvelle-Aquitaine sera amenée à faire respecter son règlement intérieur quant à l'usage de ses locaux.

- Pour les formations à distance, Fredon Nouvelle-Aquitaine, mettra tout en œuvre pour leur réalisation, selon les articles L6313-1 et suivant du Code du travail et D6313-3-1 du Code du travail.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évaluation.

Article 5 – DEDIT, ABANDON, REMPLACEMENT

[] Les désistements devront être signalés et confirmés par écrit à FREDON Nouvelle-Aquitaine au plus tard 7 jours francs avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le montant total conventionné sera facturé.

Sauf cas de force majeure concernant le stagiaire, toute annulation, abandon en cours de formation ou absence du stagiaire le jour de l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation du prix du stage dans sa totalité.

Si le stagiaire interromp la formation pour cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de sa valeur.

Formation inter : en cas de nombre insuffisant de stagiaires, FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation sans indemnité compensatrice. Le contractant sera prévenu 5 jours francs avant le début de la formation et ne fera pas l'objet d'une facturation.

Article 6 – EXCLUSION

Une mesure disciplinaire d'exclusion de la formation prise à l'encontre du stagiaire (cf. règlement intérieur formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine) n'entraînera aucun remboursement.

Article 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de FREDON Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 8 – TARIFS - PRIX

Les tarifs s'appliquent à tous les contractants à la même date. Ceux-ci pourront être revus à la hausse en cours d'année, après information auprès des contractants. Sauf cas particulier des collectivités publiques ou des services de l'Etat pour lesquels les tarifs sont définis selon les règles administratives des marchés publics.

Les prix sont fixés lors de l'établissement du devis, du bon de commande ou de la convention.

N.B : d'éventuels frais supplémentaires peuvent être facturés tels que des plateaux repas, photocopies, ...

Tout devis établi est valable pour une durée de 3 mois, sauf indication contraire. Les prestations de formations professionnelles continues, comme définies par les articles L 6311-1 et L 6313-1 du Code du travail, réalisées par FREDON Nouvelle-Aquitaine sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon l'article L 261-4-4 du CGI.

Article 9 – MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations de formations professionnelles continues s'effectuera à l'achèvement de la formation sur émission de facture de FREDON Nouvelle-Aquitaine et dans un délai de 30 jours (date de facturation).

Les règlements seront effectués soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de FREDON Nouvelle-Aquitaine. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard. Le taux sera égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente soit 10 points.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce

Article 10 – FINANCEURS – CAUTION

Les stages peuvent être financés directement par des OPCO. Les participants prendront alors en charge le coût résiduel de la formation. Il revient au contractant d'effectuer les démarches pour la demande de financement. L'accord de financement par l'OPCO doit être transmis lors de l'inscription définitive. Un chèque de caution de 158 € sera demandé au contractant en lieu et place du règlement complet de la formation. Cette caution sera restituée au contractant après remboursement de la totalité des frais de formation par le fond de formation de l'entreprise.

Cas particuliers : dans certains cas, FREDON Nouvelle-Aquitaine peut être amenée à demander au contractant une attestation d'acquisition des cotisations aux fonds de formation dont il dépend. Si le contractant ne fournit pas cette attestation dans un délai de quinze jours francs, FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de facturer à posteriori, en sus des frais de formation initiaux, des frais complémentaires à hauteur de 20 € par journée de formation.

Article 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents papiers et informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de formation de FREDON Nouvelle-Aquitaine faute de quoi FREDON Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'engager des poursuites envers le contractant et à demander des dédommagements financiers.

Article 12 – ARCHIVAGE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le contractant et/ou stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FREDON Nouvelle-Aquitaine et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement de FREDON Nouvelle-Aquitaine, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du contractant et/ou stagiaire ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le contractant et/ou stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le contractant et/ou stagiaire peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité concernant toutes les informations de quelques natures qu'elles soient qui seraient portées à leur connaissance durant la formation ainsi que les informations portées à leur connaissance lors de la préparation des formations.

Avec son accord, le contractant pourra être cité en référence pour toute communication produite par FREDON Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, FREDON Nouvelle-Aquitaine pourra mentionner le nom du contractant, son logo et la nature de la prestation de formation professionnelle continue en accord avec les dispositions de confidentialité du paragraphe précédent.

Article 13 – RESPONSABILITE

FREDON Nouvelle-Aquitaine s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations de formation commandées par le contractant. Cependant FREDON Nouvelle-Aquitaine ne pourrait être tenue responsable de l'inefficacité d'un procédé, d'une méthode ou d'une technique appliqués ou conseillés dès lors que les moyens décrits dans l'offre et accepté par le contractant auront été mis en œuvre par la FREDON ou si des circonstances imprévisibles arrivaient.

Chacune des parties contractantes assume dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel, ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

Article 14 – RECLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à FREDON Nouvelle-Aquitaine par courrier recommandé. En cas de difficulté ou de différend entre les parties au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente de formation, de leur interprétation, de leur exécution et/ou de leur résiliation, les parties conviendront de rechercher une solution amiable avant de saisir le Tribunal compétent en vue du règlement du litige.



Catalogue de formations

FREDON Nouvelle-Aquitaine

Acteur indépendant,

FREDON est le 1er réseau d'experts au service de la santé
du végétal, de l'environnement et des Hommes

Version : 9 du 02/05/2024

Crédits photos : FREDON et images libres de droit

*« Bien veiller sur le monde végétal
pour notre santé
et un environnement bien portant. »*



FREDON
NOUVELLE-AQUITAINE

CONTACT

FREDON Nouvelle-Aquitaine
71, Avenue Edouard Bourlaux
33 882 VILLENAVE D'ORNON

05 56 36 61 05

www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine